

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----

Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 10 septembre 2021

### Procès-Verbal du

### Conseil Municipal du 9 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 2 septembre 2021, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Marine THOMAS

Messieurs, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Pascal HADJUR, Michel PERSONNIER,

Absents excusés:

Grégory AUBERT, pouvoir donné à Mr Michel PERSONNIER

Mme Dominique CONVERSIN

Mr Régis FOLLOT

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 18h33.

#### Délibération Tarifs ONF

Le Conseil d'administration de l'ONF a validé le contrat État-ONF pour 2021-2025.

Ce contrat est combattu avec énergie par les communes forestières – soutenues par l'AMF – en particulier sur deux mesures :

- L'augmentation de la contribution financière des 14 000 communes forestières au financement de l'ONF (7,5 millions d'euros en 2023 et 10 millions d'euros en 2024 et 2025) ;

- La suppression de quelque 500 postes à l'ONF qui, pour la FNCofof, va « dégrader le service public forestier dans les territoires ».

La fédération a donc non seulement décidé de voter contre ce contrat, mais elle a également appelé les communes à adopter des motions de soutien pour exiger « le retrait immédiat de la contribution supplémentaire des communes forestières » et « la révision complète du contrat d'objectifs et de performance ».

Il nous est demandé d'apporter notre soutien à cette démarche de protestation.

Abstention	0	Contre	0	Pour	7
------------	---	--------	---	------	---

### Coupes de bois 2022

L'ONF nous demande un positionnement quant aux propositions de coupes pour 2022.

Nous devons les informer si ces coupes seront reportées.

Nous devons par ailleurs prendre une délibération se prononçant sur la destination et le mode de vente de chacune de coupes.

*Etant donnée l'absence de l'adjoint en charge de ces questions, la décision est reportée au prochain conseil.*

### Abattage d'arbres dangereux

L'ONF nous signale des arbres dangereux aux abords des voies situées sur le territoire de la commune pour lesquels il faudrait procéder rapidement à l'abattage :

RD116 direction Chamboeuf (parcelles 8, 9 et 10) ;

Ancienne route de Gevrey-Chambertin (parcelles 16 et 17).

*Le conseil proposera un lot d'affouage à titre gracieux à la personne qui se chargera de l'abattage.*

Par ailleurs, il faudra procéder à l'abattage et arrachage des thuyas entre l'Espace de rencontres et l'aire de jeux. Christian Roussel est d'accord pour que ces coupes soient déposées sur sa plateforme.

*Le conseil décide de procéder à l'opération lors d'une « journée citoyenne ». L'entreprise Noirof sera également sollicitée pour l'arrachage des souches.*

### Les 3 cours

La signature de l'acte définitif aura lieu le 15/09.

Le maire attire l'attention du conseil quant aux diagnostics de performance énergétique ; en effet, 7 logements sur 9 sont classés F ou G, et deux en classe E. Il faut toutefois noter que ces diagnostics ont été réalisés avant la réforme de juillet 2021 qui devrait être plus favorable.

Nous devons étudier les aides disponibles pour la rénovation énergétique du bâtiment et ce avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028 ou avant l'échéance des DPE actuels, soit au 1<sup>er</sup> juin 2027. L'objectif est d'atteindre une consommation inférieure à 331 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Nous avons déjà un devis de 7.500 Euros pour l'isolation complète du plafond des caves, ce qui devrait améliorer significativement le confort dans les étages supérieurs.

#### Point sur les travaux à réaliser :

Des travaux vont débuter le 25/09 dans l'appartement n° 4 libéré durant l'été. Il s'agit de refaire le plafond d'une chambre, de reprendre l'habillage des murs et de changer les radiateurs actuels par des appareils plus performants et moins gourmands en énergie. L'opération coûtera environ 4.500 Euros (devis signé et accepté).

Les deux autres appartements inoccupés (n° 2 et n° 8) seront quant à eux entièrement rénovés. L'opération est estimée à environ 30.000 Euros (devis définitif à venir). Ces travaux doivent être financés sur fonds propres.

Mr DE DEMO propose de regarder l'état de la plateforme d'accès à l'appartement n° 6 et fera des propositions au conseil si des réfections sont nécessaires.

Mr BAILLEUX propose également de revoir les caves qui aujourd'hui ne sont pas fermées. Mrs DE DEMO et HADJUR pensent qu'une rénovation par nos soins à moindres frais est envisageable (cloisonnement, installation de portes et d'éclairage).

Il est également proposé d'améliorer le visuel de l'immeuble afin de le rendre plus attirant aux visiteurs potentiels (boîtes aux lettres, local poubelle, abords paysagers).

Le maire rappelle que nous avons connaissance de ces travaux et des frais engendrés avant la proposition d'achat à un prix bien inférieur à ce qui était demandé au départ.

#### Clés de répartition des charges

Ces charges comprennent :

- La consommation d'eau (il n'y a pas de compteurs individuels) ;
- L'éclairage des communs ;
- L'entretien des espaces verts ;
- La collecte des ordures ménagères.

Les clés de répartition actuelles seront conservées, basées à la fois sur la surface des logements et sur le nombre d'occupants.

#### Frais d'agence

L'ancien propriétaire facturait des frais pour les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail ou encore les états des lieux.

*Le conseil décide de ne pas facturer de frais afin de rendre notre offre plus attractive ; ces opérations seront réalisées à tour de rôle par les conseillers et les baux seront rédigés par le secrétariat.*

*Le conseil décide également d'inviter rapidement les locataires à la mairie pour une réunion d'échanges et mieux faire connaissance.*

*Enfin, une annonce de location pour l'appartement n° 4 sera mise en ligne dès que la commune sera officiellement propriétaire.*

## EOLE

Nous venons d'apprendre que le maître d'œuvre chargé de la supervision des travaux a été contraint de placer son entreprise en liquidation judiciaire. Cette situation pose un problème juridique quant à la signature d'un certain nombre de documents dans le cadre d'un marché public.

Le maire indique avoir contacté la spécialiste des marchés publics à la Préfecture qui nous conseillera sur ces points.

Les travaux avancent néanmoins. Il reste principalement :

- Le bardage en zinc (terminé à 80%) ;
- La ferronnerie (escalier de secours et brise soleils) ;
- L'évacuation des eaux de pluie.

Le défibrillateur est commandé ; il devrait être prochainement installé ; les extincteurs sont également en commande.

Il nous reste à acheter quelques équipements (tables, chaises, chariots voire vaisselle).

Les dates d'inauguration, vu le contexte, ne peuvent pas encore être déterminées.

## Communication avec les habitants

Les communications se font aujourd'hui par mail. C'est quelquefois contraignant, tout le monde n'a pas de mail sur son portable.

Il existe des applications sur téléphone permettant de diffuser des informations ou des alertes, de faire des sondages et bien d'autres fonctionnalités. Seuls les habitants qui le souhaitent peuvent s'y abonner. La plus répandue est Panneau Pocket, utilisée par un certain nombre de communes alentour.

Coût pour notre commune : 180€ / an.

Cette opération est subventionnable à 80% en contrat pluriannuel.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre de ce service et d'autoriser le maire à demander une subvention.

*Mr PERSONNIER fait remarquer que le subventionnement pourrait s'arrêter après ce premier abonnement pluriannuel.*

Abstention		Contre		Pour	
------------	--	--------	--	------	--

*Le conseil décide de réaliser auparavant un sondage auprès des habitants quant à l'utilisation de cet outil. Décision reportée.*

## Amélioration énergétique de la mairie

Des devis ont été demandés pour :

- Le remplacement des portes et fenêtres ;
- Une pompe à chaleur (air/air ou air/eau en fonction des subventions) ;
- Le remplacement des éclairages actuels par des LEDs.

L'une des entreprises contactées propose des portes en aluminium gris foncé.

Il est demandé au conseil d'approuver cette rénovation et d'autoriser le maire à demander des subventions.

Abstention		Contre		Pour	
------------	--	--------	--	------	--

*Sur le principe, une touche de modernité serait plutôt bienvenue (aluminium/verre).*

*La décision est toutefois ajournée, les devis n'ayant pas encore été communiqués.*

## RD 116

Il était prévu d'aménager la RD 116. La proposition du MICA ne réglait pas le problème principal de ralentissement des véhicules. Nous pourrions demander à l'entreprise NOIROT de nous faire des propositions à faire valider par le Conseil départemental.

Si on le fait pour 2022, c'est maintenant, les demandes de subventions sont closes au 30/09.

*Le conseil décide de reporter ces travaux afin de mettre la priorité sur les travaux urgents de l'immeuble des 3 cours. Nous entamerons néanmoins l'étude des aménagements possibles afin de la chiffrer et demander les subventions pour 2023.*

*Toutefois, le conseil décide de demander des devis pour la pose d'un miroir près du lavoir afin de voir depuis le haut de la rue de la Mairie les véhicules qui montent rue de Vergy.*

*Des aménagements seront également étudiés sur la rue de Chazan où l'on déplore la vitesse excessive de certains véhicules.*

## Entretien des abords des routes

Aujourd'hui, Mr. G.Coulot effectue bénévolement ces travaux et quelques autres au bénéfice de la commune avec son propre matériel et son gasoil.

Il existe un problème d'assurance en cas d'incident.

Deux solutions :

- Mr Coulot crée une auto-entreprise. Tout à fait possible sans aucun impact sur sa retraite. Ce qui permettra à la mairie d'être facturée de ses prestations.
- On établit une convention par laquelle la commune donne son agrément à Mr Coulot pour effectuer ces opérations. En cas d'incident, l'assurance communale prendrait en charge la casse de matériel ou encore des dommages physiques à lui-même, et enfin d'éventuels dommages aux tiers.

*Le conseil propose plutôt une convention amiable qui sera plus simple à mettre en œuvre.*

### **Questions diverses**

#### Couleur de la grille du lavoir.

L'entreprise Babouhot a réalisé la grille ; il reste à faire réaliser le thermolaquage.

*Le conseil opte pour un noir mat.*

#### Rebouchage de trous route de Chazan avant qu'ils ne s'élargissent.

*Mr DE DEMO indique qu'il a ce qu'il faut pour procéder aux réparations ; il faut juste qu'il trouve un peu de temps pour le faire.*

#### Réparations sur l'ancienne route de Gevrey (Parc de loisirs).

Des ornières importantes se sont formées depuis la dernière remise en état.

*Le conseil décide de demander un devis à l'entreprise NOIROT. Nous effectuerons les réparations uniquement jusqu'au parking du Parc de loisirs.*

#### Taxe foncière sur les propriétés bâties

Une nouvelle réforme sera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 quant à l'exonération de la TFPB. Si l'exonération communale est partielle, la commune doit prendre une nouvelle délibération sous peine de voir l'exonération passer à 100%.

*La commune a toujours exonéré à 100% pendant deux ans. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer.*

La séance est levée à 19 heures cinquante-cinq.

**oOo**